

Image not found or type unknown



Liquidation judiciaire ecole pigier

Par **linette45**, le **25/03/2011** à **10:14**

bonjour, le tribunal de commerce vient de rendre un jugement. la directrice de l'école Pigier à informer de la liquidation judiciaire de l'école; FERMETURE de l'école jeudi prochain. pouvons nous obtenir un redressement judiciaire à la place d'une liquidation afin de poursuivre l'activité jusqu'à la fin de l'année scolaire ? n'avez-vous d'autres idées à nous transmettre ?
perte financière : de 5.000 € à 15.000 € pour certains élèves.